

# PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 04/2014

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 628'800.00 pour la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### PRÉAMBULE

Le collège intercommunal Etoy-Buchillon a été construit entre 1975 et 1978 pour répondre aux besoins scolaires, l'ancien collège, sis rue de l'Horloge 10, sous-dimensionné, n'étant plus conforme aux exigences cantonales.

Le bâtiment a été régulièrement entretenu sous la responsabilité de notre commune et en accord avec les autorités d'Etoy. Les frais y relatifs sont répartis à raison de 1/3 pour Buchillon et 2/3 pour Etoy.

#### SITUATION ACTUELLE

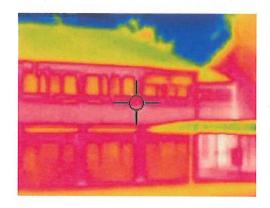
Après plus de 35 ans d'exploitation, le collège laisse apparaître des signes évidents de dégradation: la chaudière montre d'importants signes de faiblesse, l'isolation thermique est défaillante, les sols sont très abîmés, les stores et les Velux doivent être remplacés, etc. Une rénovation lourde s'avère donc nécessaire.

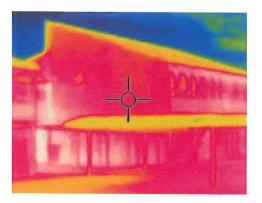
Les Municipalités d'Etoy et de Buchillon se sont réunies à plusieurs reprises pour mener à bien cette étude et ont décidé de déposer conjointement le présent préavis.

Notre étude a porté notamment sur le concept énergétique de ce projet, allant dans le sens de notre politique liée au développement durable et aux énergies renouvelables. Or, une consommation excessive en énergie démontre une déperdition calorifique notable; ce constat nous a conduits à faire réaliser une étude thermographique du bâtiment, permettant de cibler précisément les besoins en matière de rénovation. Si les clichés ciaprès démontrent de manière explicite les failles de l'enveloppe du collège, l'analyse a permis de confirmer que la toiture, hormis les Velux, ne nécessite pas de travaux. C'est d'ailleurs la seule bonne surprise que révèle le rapport.

Préavis N° 04/2014

# Clichés issus de l'analyse thermographique:





Rouge = source de chaleur

## Consommation d'énergie et normes actuelles :

La consommation annuelle de mazout (moyenne de 2009 à 2012) est de 13'975 litres.

Référence énergétique du bâtiment : **103** kw/h par m²/an La valeur maximale pour une école, selon la Norme actuelle SIA 380/1, Ed. 2009, est de **46** kw/h par m²/an (40 pour un bâtiment scolaire Minergie).

### **ASPECT FINANCIER**

Le devis général de rénovation a été élaboré sur la base d'offres rentrées et se présente comme suit:

Travaux	Détail	Coûł (TTC)
	Remplacement du système de chauffage	60'000.00
Chauffage	Réfection des conduites dans le local technique et remplacement des vannes de radiateurs	16'200.00
	Isolation installation	14'000.00
	Remplacement du conduit de fumée	3'800.00
Peinture	Intérieure (diverses retouches suite remplacements fenêtres)	5'000.00
Façades extérieures	Crépissage et isolation thermique	345'000.00
Stores	Stores à lamelles,	35'000.00
Installations sanitaires	Intervention pour installation de chauffage et panneaux solaires pour l'eau chaude (30%)	15'000.00

Portes intérieures	Remplacement porte chaufferie par une porte coupe-feu	5'000.00
Enveloppe bâtiment	Portes entrées, fenêtres nord + nouvelles tablettes et Velux	90'000.00
Isolation toiture	Depuis l'intérieur	80'000.00
Protection contre la foudre	Mise aux normes de l'installation	10'800.00
Fouilles et terrassement	Isolation du pied de façade, introduction, etc.	16'000.00
Echafaudages	·	32'500.00
Installations électriques	Courant fort pour nouvelle installation de chauffage.	10'000.00
Remplacement de la lustrerie	Classes: remplacement tube TL par LED (Variante remplacement complet : 80'000)	30'000.00
Nettoyage final		10'000.00
Honoraires	Architecte, dossier d'enquête, surveillance de chantier (DT), demande subventions, etc.	90'000.00
Aménagements extérieurs	Remise en état des abords	25'000.00
Taxes et frais		10'000.00
Divers et imprévus	5%	40'000.00
Total		943'300.00 *

<sup>\*</sup> Répartition à raison de 1/3 pour Buchillon et 2/3 pour Etoy.

Les postes supérieurs à CHF 250'000.- sont soumis à la procédure ouverte en marché public ; c'est donc un montant estimatif qui vous est présenté aujourd'hui. Il sera bien entendu précisé à l'échéance de la procédure d'appel d'offres ; il ne devrait pas, en tout état de cause, dépasser le montant qui vous est demandé.

Dans le cadre d'un projet de rénovation intégrant une isolation thermique, des subventions sont demandées; leur montant ne peut toutefois pas être évalué avec exactitude, la demande ne pouvant être formulée qu'après adjudication. Par ailleurs, les critères d'attribution sont très variables.

Préavis N° 04/2014 Page 3 sur 4

Nous précisons que le Conseil communal de Buchillon a adopté le préavis portant sur ce même sujet en date du 20 mai 2014.

### CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 4/2014
- ouï le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon;
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 628'800.- destiné à financer la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon ;
- 3. d'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment:
- 4. d'amortir cet investissement par les résultats des exercices futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 juin 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

La Secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet

Municipal responsable: M. Roland Corthay

Préavis N° 04/2014 Page 4 sur 4